



REGLEMENT COMPLET DU TRAIL DE LA MOULINE 2024

ORGANISATEURS

Le Comité des fêtes de Cornillas

Contact : Laurent ARES - 06 62 78 01 32

Article 1 – DEFINITION DE L'EPREUVE

Organisé sur la commune de Gasques, le Trail de la Mouline est une épreuve sportive en individuel disputée à 90 % sur sentiers et chemins, ouverte à tous licenciés ou non.

2 parcours sont proposés:

- 9 Km
- 13 Km

Les parcours sont balisés. L'épreuve impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi autonomie).

Tous les départs ainsi que le briefing d'avant course se font au Hameau de Cornillas (commune de Valence d'Agen) devant la Mouline.

Départ du 13km à 18H, suivi du 9km à 18h10 puis des 3 courses enfants à 18h15.

Article 2 – INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne sur [chrono-start.com](https://www.chrono-start.com)

Dès mise en ligne par notre partenaire chrono-start : www.chrono-start.com.

Inscriptions sur place le jour de la course. Samedi 24 Août à partir de 16h au hameau de Cornillas.

Attention :

MAJORATION le jour de l'épreuve → 12€ le 9Km et 16€ le 13Km.

Le nombre total de coureurs inscrits est limité à 250.

/\! Si l'inscription sur chronostart se fait avant le 17 Aout, le prénom apparaîtra sur le dossard.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;
- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L. 131-6 du code du sport délivrée par une Fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;
- ou, pour les autres participants, titulaires d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au jour de la compétition ou copie d'une licence FFA ou la présentation du PPS(Parcours Prévention Santé) de moins de 3 mois de la date de la course**. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

/\! La Licence Triathlon ne sera pas acceptée. Les titulaires d'une Licence Triathlon doivent présenter un **certificat médical de non contre-indication à la pratique la course à pied en compétition.**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement pour quelque motif que ce soit.

Limites d'âge: Pour le 9 Km : de la catégorie Cadet (2008) à Master – **une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs.**

Pour le 13 Km, de la catégorie Juniors (2006) à Master.

Article 3 - ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des participants.

Tous les participants s'engagent à être couverts par une assurance responsabilité civile valide à la date de l'épreuve (pas de participation au TRAIL sans assurance).

Les mineurs sont sous la responsabilité civile de leurs parents ou représentants de l'autorité parentale

En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de tout accident ou incident survenu lors de la course, y compris des défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

Les organisateurs vous rappellent l'importance pour chaque participant de souscrire à un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Par ailleurs, nous rappelons que tout coureur doit assistance à personne en danger. En cas de problème grave, les concurrents devront en avvertir l'organisation au plus vite. L'organisation s'engage à un « décompte » du temps passé en cas d'intervention de ce type afin de ne pas pénaliser les coureurs à la recherche de la performance.

Article 4 – DROIT A L'IMAGE

Les coureurs, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion de la manifestation.

Article 5 – INTERDICTION

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule (motorisé ou non) et aucune assistance n'est autorisée en dehors des points de ravitaillement.

Article 6 – RAVITAILLEMENT / MATERIELS

Pour toutes les courses :

Le Trail de la Mouline est engagé dans une démarche écoresponsable donc **aucun verre jetable ne sera à disposition sur les ravitaillements.**

Un point de ravitaillement ainsi que des points d'eau sont prévus sur les parcours + un ravitaillement à l'arrivée.

Les ravitaillements et / ou assistances sauvages sont interdits sur le parcours.

Matériel obligatoire: outre le port du dossard de face, la puce et de quoi boire (sac à dos ou le gobelet offert), pas de matériel obligatoire.

Un contrôle du matériel pourra être effectué avant le départ.

Matériel conseillé: boisson, vivres.

Article 7 – LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage électronique est effectué par un chronométrateur agréé FFA utilisant un système de chronométrage électronique (transducteurs à porter à la chaussure).

Toute puce non restituée à l'arrivée sera facturée 30 euros.

Article 8 – SECURITE / ASSISTANCE

Elle sera assurée par les contrôleurs, les signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route.

La signalisation est assurée de manière suffisante avec de la rubalise de couleur, peinture au sol, flèches de couleur et drapeaux en fonction des possibilités offertes par le terrain.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Le responsable médical est habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité que la sécurité générale de l'épreuve.

En dehors des zones sécurisées, les concurrents se doivent secours et entraide.

Article 9 – ENVIRONNEMENT

Les participants s'engagent à respecter les sols en suivant scrupuleusement le parcours tracé par les organisateurs, ce qui engage à ne pas couper les sentiers. Le parcours passe sur de nombreuses propriétés privées (forêts, prairies, bordures de champs cultivés etc..), nous avons une autorisation ponctuelle de passage, il est donc impossible d'y passer en dehors de l'évènement.

Il incombe à chaque coureur d'adapter son comportement aux règles de bon sens en termes de protection de l'environnement et de savoir vivre. Toute attitude volontairement contraire constatée entraînera la disqualification du concurrent :

- jet de déchets personnels en dehors des zones de ravitaillement
- circulation en dehors des sentiers balisés
- dégradation volontaire de l'environnement
- arrachage du balisage
- non-assistance à un coureur en difficulté
- Absence, falsification ou échange de dossard
- Non-respect des bénévoles de l'organisation

Article 10 – CLASSEMENT / RECOMPENSES

Il sera établi :

- un classement général
- un classement homme
- un classement féminin

Récompenses aux 3 premiers scratch homme et 3 premières scratch femme des 2 courses.

Récompenses aux premiers de chaque catégorie.

Pas de cumul des récompenses.

Les résultats seront accessibles dans la rubrique Résultats des sites internet Chrono-Start et Running Mag

Article 11 – CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents du Trail de la Mouline s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant et pendant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des biens personnels des coureurs.

Article 12 – ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course en cas de force majeure.



Course enfants – REGLEMENT



1- Définition de la course enfant

A l'occasion du Trail de la Mouline, le Comité des fêtes de Cornillas organise 3 courses à pied :

- 2,5 Km réservée aux enfants nés entre 2009 et 2011
- 1 Km réservée aux enfants nés entre 2012 et 2014
- 500m réservée aux enfants nés entre 2015 et 2017

2 – Inscription

Inscriptions gratuites en ligne sur chrono-start.com dès mise en ligne par notre partenaire: www.chrono-start.com.

Inscriptions sur place également et gratuites.

Chaque enfant devra se présenter, accompagné de l'adulte majeur responsable au stand inscriptions enfants réservé à cet effet pour valider son inscription. Une autorisation parentale sera à remplir par le représentant légal.

3 – Départ

Le départ et l'arrivée se feront sur l'aire de repos de Cornillas.

Chaque enfant devra se présenter à 18h maximum pour un départ de course à 18h15.

4 – Arrivée

Le parcours n'étant pas chronométré, aucun classement ne sera effectué à l'issue de la course entre les participants sous quelque forme que ce soit. Pour récompenser chaque enfant, une collation sera distribuée à l'issue de la course avec remise de cadeaux.

5 – Sécurité

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible aux accompagnants de courir aux côtés de leurs enfants (vélo compris).

Le parcours emprunté sera balisé de manière identique aux courses adultes (barrières + rubalise).

Des bénévoles seront positionnés à chaque intersection et s'assureront du bon déroulement de la course.

En cas d'abandon de course, l'enfant devra rester sur le parcours et le finir en marchant. Un bénévole fermera la course pour ainsi s'assurer de la bonne arrivée de chaque enfant. En cas de sortie de l'enfant du parcours balisé, il ne pourra plus être considéré sous la responsabilité de l'organisation.

L'organisation considère que ces démarches ont été expliquées à chaque enfant par son responsable.

En dehors des temps de course (avant le départ et après l'arrivée), les enfants restent sous l'entière responsabilité des adultes majeurs accompagnants.